



**CONSEIL CENTRAL DE
L'ECONOMIE**

**CONSEIL NATIONAL
DU TRAVAIL**

CCE 2002/390 DEF
CCR 10

AVIS N° 1.402

Séance commune des Conseils du jeudi 2 mai 2002

Avis conjoint du Conseil central de l'Economie et du Conseil national du Travail sur les
Grandes Orientations de Politique Economique (GOPE)

x

x

x

A V I S

Objet : Grandes Orientations de Politique Economique (GOPE)

Madame L. ONKELINX, Vice-Première Ministre et Ministre de l'Emploi ainsi que Monsieur Ch. PICQUE, Ministre de l'Economie, ont saisi respectivement par courriers des 29 mars 2002 et 5 février 2002, le Conseil national du Travail et le Conseil central de l'Economie d'une demande d'avis relative à l'objet sous rubrique.

Le groupe de travail mixte GOPE, constitué au sein de la Commission Europe, a été chargé du dossier.

Sur rapport de ce groupe de travail, les Conseils ont émis le jeudi 2 mai 2002 l'avis unanime suivant.

x x x

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL ET DU CONSEIL
CENTRAL DE L'ECONOMIE**

Suite à la saisine conjointe des deux Conseils, ces derniers sont parvenus à la position unanime suivante.

1. Equilibre, cohérence et autonomie des différents processus

a. Equilibre entre les axes économique, social et de l'emploi

Dans leur avis unanime du 13 mars 2002 sur le Conseil européen de Barcelone, les Conseils ont rappelé leur attachement à ce que la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne se fasse simultanément en matière économique, sociale et environnementale.

Les Conseils entendent confirmer ce point de vue dans le cadre de la présente saisine et souligner plus particulièrement l'importance qu'ils accordent à l'équilibre interne aux Grandes Orientations de Politique Economique (ci-après GOPE) par rapport aux différents volets de la stratégie de Lisbonne. Les Conseils se situent donc ici résolument dans la ligne de la précédente Présidence belge et de l'avis précité du 13 mars 2002.

b. Cohérence et autonomie des différents processus

Les Conseils ont mis en évidence à diverses reprises la nécessité d'une plus grande cohérence de la stratégie de Lisbonne dans les différents volets qu'elle recouvre.

Cela suppose selon eux de clarifier et de rendre plus transparents les différents processus de coordination soutenant la stratégie de Lisbonne, et va de pair avec une rationalisation des processus dans laquelle la synchronisation des calendriers décidée s'inscrit.

Selon les Conseils, les GOPE sont certainement appelées à jouer un rôle important dans cette réforme : elles sont inscrites dans le Traité et sont plus particulièrement chargées par les conclusions du Conseil européen de Barcelone de « veiller à la cohérence avec les politiques adoptées dans chaque domaine. »

Ils estiment toutefois et dans la droite ligne de leur avis précité du 13 mars 2002, que ce souci de cohérence doit être combiné avec l'autonomie dont doit pouvoir effectivement disposer chaque processus par rapport aux autres et en particulier par rapport aux GOPE.

Très concrètement, ceci implique notamment que la contribution des différents Conseils concernés par la stratégie de Lisbonne, et en particulier la contribution du Conseil Emploi et Politique sociale pour le volet social de la stratégie de Lisbonne, soit réellement intégrée aux GOPE par le Conseil Ecofin, auquel est reconnu le rôle de coordination à un premier niveau.

Pour rappel, le Conseil européen de printemps assure pour sa part au plus haut niveau le dosage des instruments afin de réaliser l'équilibre et d'assurer la cohérence de la stratégie dans l'ensemble de ses différents volets.

Les Conseils relèvent enfin que l'effort de rationalisation des processus devrait porter également sur une meilleure adéquation du calendrier européen avec les calendriers nationaux.

2. Rôle des partenaires sociaux

Dans leur avis précité du 13 mars 2002, les Conseils ont souligné la nécessité d'impliquer les interlocuteurs sociaux, à tous les niveaux -de l'échelon européen à l'échelon national- et sur toutes les questions -économiques et sociales- qui relèvent de leurs compétences.

A cette fin, ils ont mis en évidence une double nécessité consistant à :

- * Au niveau européen, valoriser l'apport des interlocuteurs sociaux dans l'ensemble des processus spécifiques de coordination mis en place ces dernières années au plan européen.

- * En Belgique :
 - √ Continuer à assurer la participation active des partenaires sociaux aux divers processus de coordination ouverte, en ce compris l'élaboration des Plans d'action nationaux (PAN), dans les matières qui relèvent de leurs compétences.

 - √ Resserrer formellement les liens de consultation et d'information réciproque entre les responsables politiques et les partenaires sociaux. Ceci pourrait être réalisé sur le modèle des contacts qui existent entre, d'une part, la représentation belge au Comité européen de l'Emploi et au Comité de la Protection sociale et, d'autre part, les partenaires sociaux siégeant au Conseil national du Travail.

Selon les Conseils, ces considérations sont aussi pertinentes par rapport aux GOPE, compte tenu de l'importance qu'elles revêtent aujourd'hui dans la poursuite de la stratégie de Lisbonne et compte tenu aussi du fait qu'elles comportent un important volet social et d'emploi.

Les Conseils rappellent que le lancement de la stratégie de Lisbonne, en mars 2000, a été associé à un double appel : d'une part, en direction d'une approche plus cohérente et plus équilibrée de la coordination des politiques économiques, structurelles et de l'emploi dans l'Union européenne, d'autre part, en direction d'une participation active des différents acteurs intéressés au déploiement de cette stratégie multiforme, au service de laquelle les Grandes Orientations annuelles (GOPE) sont un instrument essentiel en vertu des dispositions du Traité instituant la Communauté européenne.

Par référence à cela, les Conseils soulignent qu'une bonne implication des interlocuteurs sociaux dans la conception comme dans le suivi des Grandes Orientations est une impérieuse nécessité. Pour donner à cette implication une forme concrète, les Conseils estiment qu'il devient urgent d'améliorer l'épuration actuelle tant au niveau européen qu'au niveau belge.

Au niveau européen

L'expression des interlocuteurs sociaux européens sur le contenu des Grandes Orientations devrait être facilitée en utilisant pleinement les ressources de trois enceintes de dialogue, complémentaires les unes des autres : le Groupe macroéconomique du Dialogue social, auquel la Commission européenne apporte déjà son parrainage technique, le Sommet social, instance à vocation tripartite dont la convocation avant chaque Conseil européen de printemps a été convenue à Laeken¹, et le Dialogue macroéconomique, lieu de rencontre avec la Banque centrale européenne et processus à part entière conformément aux décisions prises à Cologne.

La mobilisation de ces trois enceintes de dialogue est conforme aux propositions faites, lors du Sommet social de Bruxelles, le 13 décembre 2001, par la délégation des interlocuteurs sociaux européens² dans leur « Contribution commune au Conseil européen de Laeken ».

Le Sommet social européen de Bruxelles a précisément été, pour l'Union européenne, l'occasion de confirmer le rôle actif qu'elle entend réserver aux interlocuteurs sociaux européens. Le Sommet de Barcelone n'a malheureusement pas délivré un signal très convaincant à ce propos. Il importe aujourd'hui que la préparation des Grandes Orientations de l'année en cours soit l'occasion de revenir à l'esprit de la présidence belge et à sa volonté de consolider, au niveau européen, les outils et les procédures de la concertation socioéconomique.

Au niveau belge

Dans cette même logique de participation accrue des partenaires sociaux, il importe qu'au niveau belge, les Conseils soient étroitement associés à la mise en œuvre des GOPE. Cette association pourrait s'inscrire dans le processus dynamique évoqué ci-dessous.

¹ Conseil européen de Laeken, 14 et 15 décembre 2001, *Conclusions de la présidence*, point 23.

² UNICE/UEAPME pour le patronat, CES pour les syndicats, CEEP pour les entreprises publiques.

Au stade de la conception des GOPE, les partenaires sociaux insistent à nouveau³ sur la nécessité d'un dialogue régulier avec les représentants belges aux différents Comités européens spécialisés. A cet égard, de manière analogue aux rencontres déjà organisées au sein du CNT, ils souhaitent développer les contacts entre le CCE et les représentants belges au Comité de politique économique et au Comité économique et financier.

Le calendrier de ce dialogue régulier devrait permettre aux partenaires sociaux de donner, en connaissance de cause, leur avis au gouvernement avant la tenue des sessions du Conseil des Ministres Ecofin, en charge de la rédaction finale des GOPE. Ainsi les partenaires sociaux pourraient-ils apporter leur contribution à la position du gouvernement belge. A l'adresse de celui-ci, les partenaires sociaux soulignent en outre que l'amélioration de la coordination requiert du représentant belge au Conseil Ecofin qu'il prenne dûment en compte la contribution de toutes les parties prenantes à l'élaboration des GOPE, en ce compris celles de ses collègues de l'Economie, de l'Emploi et des Affaires sociales.

Au stade de la réalisation des GOPE, les Conseils souhaitent être informés en temps opportun des projets gouvernementaux qui s'inscrivent dans le cadre de ces Grandes Orientations. Ils souhaitent également être consultés sur la mise en œuvre de ces projets. Enfin, ils demandent à être associés à l'évaluation des résultats qui déterminent les Grandes Orientations de l'année suivante.

³ Demande déjà formulée le 27 novembre 2001 par le Conseil Central de l'Economie, *Avis sur l'amélioration du fonctionnement du dialogue macroéconomique*, point 3 (CCE 2001/850 DEF).